

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	162 405		162 405	144 978	17 427
Chiffres d'affaires Nets	162 405		162 405	144 978	17 427
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (I)	162 405		162 405	144 978	17 427
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			155 918	39 143	116 775
Impôts, taxes et versements assimilés			311	313	- 2
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations			841	140	701
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			1 425	1 568	- 143
Total des charges d'exploitation (II)	158 495		158 495	41 165	117 330
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	3 910		3 910	103 813	- 99 903
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			322	66	256
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)	322		322	66	256
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	322		322	66	256
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	4 232		4 232	103 879	- 99 647

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	635	23 144	- 22 509	-97,26
Total des Produits (I+III+V+VII)	162 727	145 044	17 683	12,19
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	159 130	64 309	94 821	147,45
RESULTAT NET	3 597	80 735	- 77 138	-95,54
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 524	982	1 542	2 384	- 842
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 524	982	1 542	2 384	- 842
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	64 618		64 618	14 786	49 832
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	22 509		22 509	2 672	19 837
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 670		17 670	6 068	11 602
. Autres				5 317	- 5 317
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	200 414		200 414	210 092	- 9 678
Disponibilités	29 162		29 162	27 016	2 146
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	334 373		334 373	265 951	68 422
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	336 897	982	335 916	268 335	67 581

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)	2 000	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	200	200	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	245 496	164 761	80 735
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	3 597	80 735	- 77 138
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	251 293	247 696	3 597
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts			
Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
Divers			
Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 349	15 930	50 419
Dettes fiscales et sociales			
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 213	4 003	6 210
Etat, obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 060	706	7 354
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	84 622	20 638	63 984
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	335 916	268 335	67 581

TAMAIN CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : Le bourg 69170 Valsonne
794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en application des statuts et du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez, dans l'annexe des comptes annuels, toutes explications complémentaires.

Le présent rapport a été établi par mes soins conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de ma gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et vous demander de donner quitus de sa gestion au président.

Tous les documents prescrits par la loi vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les éléments comptables au 31 décembre 2022 de la société sont les suivants

:	31/12/2022 (en euros)	31/12/2021 (en euros)
• Le chiffre d'affaires s'élève à	162 405	144 978
Le total des produits d'exploitation s'élève à	162 405	144 978
Le total des charges d'exploitation s'élève à	158 495	41 165
• D'où un résultat d'exploitation bénéficiaire de	3910	103 813
Le total des produits financiers s'élève à	322	66
Le total des charges financières s'élève à	0	0
• D'où un résultat financier de	322	26
• Le résultat courant avant impôts est donc de	4 232	103 879
Le total des produits exceptionnels s'élève à	0	0
Le total des charges exceptionnelles s'élève à	0	0
• D'où un résultat exceptionnel nul de	0	0
• Résultat net bénéficiaire de	3 597	80 735

Compte tenu de ce résultat, le total des capitaux propres s'élève à 251 293 euros pour un capital social de 2 000 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE / MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Pour ce neuvième exercice de douze mois, l'activité de la société a été excellente comme en 2021, en raison de la poursuite

d'une mission exceptionnelle débutée l'exercice précédent et de missions de conseils et de commissariat aux comptes. 2019, 2020 et 2021 sont trois exercices exceptionnels et hors norme. L'objectif est toujours de continuer à développer l'activité tout en limitant les charges fixes au strict minimum. Les sous-traitances ont fortement augmenté ce qui explique la baisse du résultat

L'année 2023 devrait être en termes de résultat plus conforme aux années précédentes qu'à 2022 marquée par une très forte sous-traitance.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a entrepris aucune opération particulière dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE (ARTICLE L.232-1 II DU CODE DE COMMERCE)

Je vous indique qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS COMPTABLES SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (article L441-4 du Code de Commerce)

En application de l'article D 441-4 du code de commerce, nous vous présentons des informations sur les délais de paiement des factures émises et reçues à la clôture de l'exercice dans le tableau ci-dessous.

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0				
Montant total des factures concernées HT	0				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues HT	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou L441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours				
	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce:				

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées HT	7 737	0	0	0	0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	4	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues HT	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou L441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours				

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Je poursuis mes efforts afin de maintenir l'activité et stabiliser les résultats.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice de 3 597,06 euros que nous proposons d'affecter en Autres réserves.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ARTICLE 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général Impôts, je vous demande de constater qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-5 dudit Code.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est également rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

QUITUS AU PRESIDENT

Je vous propose en conséquence de donner quitus entier et sans réserve au Président de l'accomplissement de ses fonctions au cours dudit exercice.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE DIRECTE OU INDIRECTE EN FRANCE (ARTICLE L.233-6 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)

Je vous rappelle que je suis tenu de vous informer de la prise de participations significatives ou de la prise de contrôle par

notre société de toute société ayant son siège social en France, soit :

Contrôle de droit : majorité des droits de vote dans les assemblées générales.

Contrôle conjoint : disposition de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires.

Contrôle de fait : possibilité de faire prévaloir son point de vue lors des assemblées générales (présupposé lorsque disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure).

Contrôle des organes de direction : pouvoir d'un associé de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

En outre, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale.

En conséquence et au regard des définitions ci-dessus citées, je vous indique que la société ne s'est assurée le contrôle d'aucune société en France.

FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER (ARTICLE L.233-6 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE)

La société ne contrôle actuellement en droit, en fait ou conjointement aucune société ayant son siège social en France ou à l'étranger.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Je vous informe que nous n'avons aucune participation dans aucune société associée de notre société, et qu'en conséquence, l'examen de la régularisation des participations croisées est sans objet.

OPÉRATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RÉSERVÉES AU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L.225-177 DU CODE DE COMMERCE)

Je vous informe qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice.

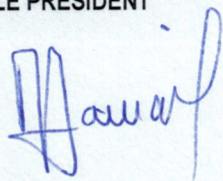
Aucune opération de ce type n'est par ailleurs en cours.

CONVENTIONS VISEES À L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE ET À L'ARTICLE 17 DES STATUTS

Je vous informe qu'il n'a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Je vous demande de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et d'émettre un vote favorable aux décisions dont lecture va vous être faite.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Tamain', with a stylized flourish at the end.

MARC TAMAIN

TAMAIN CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros

Siège social : Le bourg 69170 Valsonne

794 355 016 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

Les associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à la somme de 3 597 euros 06 centimes, au comptes autres réserves pour 3 597 euros 06 centimes qui passera ainsi de la somme de 245 496,38 euros à 249 093,44 euros.

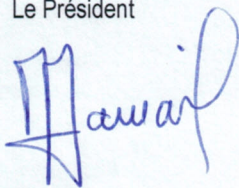
Conformément à la loi, les associés constatent qu'en :

- 2019 – 2020 et 2021 aucun dividende n'a été distribué par la société.

La résolution est adoptée ;

Pour extrait certifié conforme

Le Président



MARC TAMAIN